

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) CCAS DE VIAS ANNÉE 2026



CONTEXTE NATIONAL

. La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5.4 % en 2025).

. Le déficit de l'Etat est ainsi chiffré à 134.6 milliards d'euros (contre 131.6 milliards en 2025).

. La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

. Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales;

- une baisse des dépenses de l'Etat, hors Défense nationale.

. Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 milliards d'euros).

. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau 2025.

. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026.

. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros.

. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

. La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur le territoire.

MISSIONS DU CCAS

Au regard de ses diverses missions, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (la mission locale, l'organisme lieu ressources de Pézenas pour le public percevant le revenu de solidarité active (RSA), la fédération des accidentés de la vie (FNATH), France Services, le pôle départemental de la solidarité, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La loi du 29 juillet 1998 fait de la lutte contre l'exclusion « un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

Dans le cadre de cette loi les CCAS, au même titre que l'état, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les établissements sociaux et médico-sociaux doivent mettre en place « une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions ».

Registre des personnes vulnérables

Le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'évènements exceptionnels .

LOGEMENT D'URGENCE

Le CCAS gère un logement d'urgence pour pallier les situations de personne en grande difficulté en matière de logement. Une convention est établie entre le CCAS et l'occupant pour une durée de sept jours renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois fois.

En 2025, le logement d'urgence a été occupé à plusieurs reprises comme suit :

- 1 personne du 22/04/2025 au 29/04/2025
- 1 personne du 03/04/2025 au 11/03/2025
- 1 personne du 18/06/2025 au 25/07/2025
- 1 personne du 02/12/2025 au 30/12/2025

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le CCAS gère 8 logements communaux :

***T2 R+1, au 18, rue de la République :**

- 1 personne du 01/01/2025 au 15/09/2025
- 1 personne du 24/11/2025 au 31/12/2025

-

***T2 R+1, meublé, au 1, rue Général Leclerc :**

- 1 personne du 01/01/2025 au 18/11/2025

***T3 R+2, au 27, rue Général Leclerc :**

- 1 personne du 01/01/2025 au 31/12/2025

-

***T3 R+2 maison de village au 26, rue Jacques Prévert :**

- 1 personne du 02/03/2025 au 31/12/2025

***T4 R+1 , au 21 boulevard de la Liberté :**

- 1 personne du 20/06/2025 au 14/11/2025

***T4 ZAE « la source » 9, rue de la source : (destiné aux agents de la collectivité)**

- 1 personne

BANQUE ALIMENTAIRE

Une équipe de quatre bénévoles renforce le CCAS pour la préparation et la distribution des colis Alimentaires qui a lieu chaque vendredi de septembre à juin. L'aide alimentaires est un service gratuit pour l'administré, accordé sous conditions de ressources aux familles les plus modestes.

Les demandes formulées sont examinées en commission en tenant compte de la situation financière de l'administré et du plafond du quotient familial fixé à 350 euros.

Au titre de l'année 2025, une cinquantaine de familles sont venues régulièrement retirer leur colis alimentaire.

COLIS ALIMENTAIRE D'URGENCE

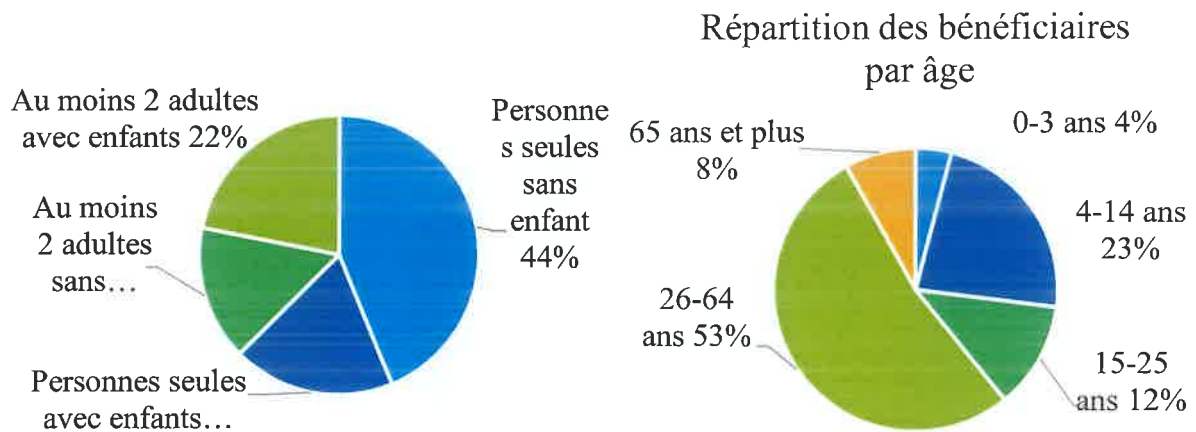
Les assistances sociales du Service Territorial Social d'Agde sollicitent le CCAS afin d'obtenir des colis d'urgence alimentaire pour des usagers ne bénéficiant pas de la banque alimentaire.

Une soixantaine de familles a pu bénéficier d'un colis d'urgence une à plusieurs fois au cours de l'année, 130 colis ont ainsi été distribués en 2025.

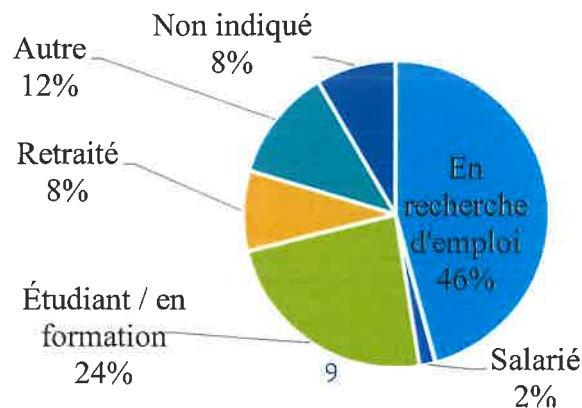
COLLECTE ALIMENTAIRE

En 2025, deux collectes alimentaires ont eu lieu. La collecte de printemps s'est déroulée du 16 au 17 mai et a permis de récolter 767 kg de produits secs.

La collecte nationale s'est déroulée le 28 novembre sur les commerces d'Intermarché et Aldi de Vias, elle a permis de récolter 562.097 kg de produits secs.



Situation professionnelle des bénéficiaires



ACTIONS SOCIALES

NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL (CHEQUES CAD'HOC)

En 2025, 88 chèques cad'hoc d'un montant de 20 euros ont été offerts aux enfants du personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël, soit un montant de 1808 euros (15 euros de livraison et 25 euros frais de gestion).

NOEL DES ENFANTS DE FAMILLES DANS LA PRECARITE

A l'occasion des fêtes de Noël, le CCAS a offert à tous les enfants dont les parents bénéficient de l'aide alimentaire, un assortiment de douceurs tels que glace en forme de Père Noël, des chocolats divers et variés et plusieurs produits festifs qui sont venus garnir les paniers des familles en cette période de fête.

NOEL POUR LES SENIORS DE 75 ANS ET PLUS

Au titre de l'année 2025, .. colis on été distribués aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation d'handicap. Cette année les personnes seules ont reçu un colis « SOLO » et les couples un « DUO », soit 150 COLIS « DUO » et 450 colis « SOLO ».

Le montant total de ces colis s'élève à 6165 euros soit 9.20 euros TTC pour un colis SOLO et 13.50 euros TTC pour un colis DUO.

NOEL POUR LES RESIDENTS DE L'EHPAD « P'ESTAGNOL »

A l'occasion des fêtes de Noël, 80ballotins ont été offerts aux résidents, pour un montant de 761.60 euros.

MANIFESTATIONS

SALON DES SENIORS

Le salon des seniors 4^{ième} édition s'est tenu en septembre 2025 au Théâtre de l'Ardillon.

Ce salon propose une variété de produits, de services et d'activités spécialement conçus pour répondre à l'ensemble des visiteurs et leur permettre de découvrir les dernières innovations adaptées à deux profils différents.

- Le troisième âge caractérisé par une plus grande disponibilité pour profiter de la vie avec de nouveaux centres d'intérêts, le bénévolat, le numérique, le bien-être, les loisirs, les voyages et le sport ;
- Mais également, les plus de 75 ans, avec des besoins plus spécifiques liés à leur mode de vie en matière de soins de santé, de mobilité et d'autonomie, d'activités sociales et de loisirs, de sécurité et de prévention des risques et de gestion du patrimoine.

MANIFESTATIONS SUITE...

REPAS DES AINES

En 2025, pas moins de 480 convives étaient présents pour le repas spectacle des seniors. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'octobre rose et s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Une participation financière de 10 euros est demandée aux administrés imposables soit un total de 1695 euros.

Cette année l'association AFFDO, Association Française des Familles pour le Don d'Organes a été mise à l'honneur, un chèque de 1200 euros lui a été remis.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
- Repas	: 14 400 euros	- Encaissement	: 3 405 euros
- Spectacle	: 4 900 euros	(régie de recettes)	
- Association «AFFDO »	: 1 200euros		
- Champagne	: 2 550 euros		

➤ Le coût total de cette manifestation s'élève à 19 645 euros.

ORIENTATIONS 2026

Toutes les actions et manifestations portées par le CCAS en 2025 sont reconduites pour l'année 2026 avec quelques nouveautés.

NOUVELLES ACTIONS

FORUM DES ACTEURS SOCIAUX

Ce forum a pour principal objectif de permettre l'accès aux droits pour tous.

A ce titre, le CCAS, en partenariat avec le service communication de la commune propose de produire un support de communication pour la mise en avant des dispositifs d'accès aux droits.

Ce document au format de poche, permettra à chacun d'entre nous de s'y référer selon ses besoins.

ATELIER VELO

Porter une action autour des nouveaux modes de mobilité douce en proposant sur un après-midi des ateliers de découverte et de loisirs autour de cette pratique.

ATELIER LECTURE

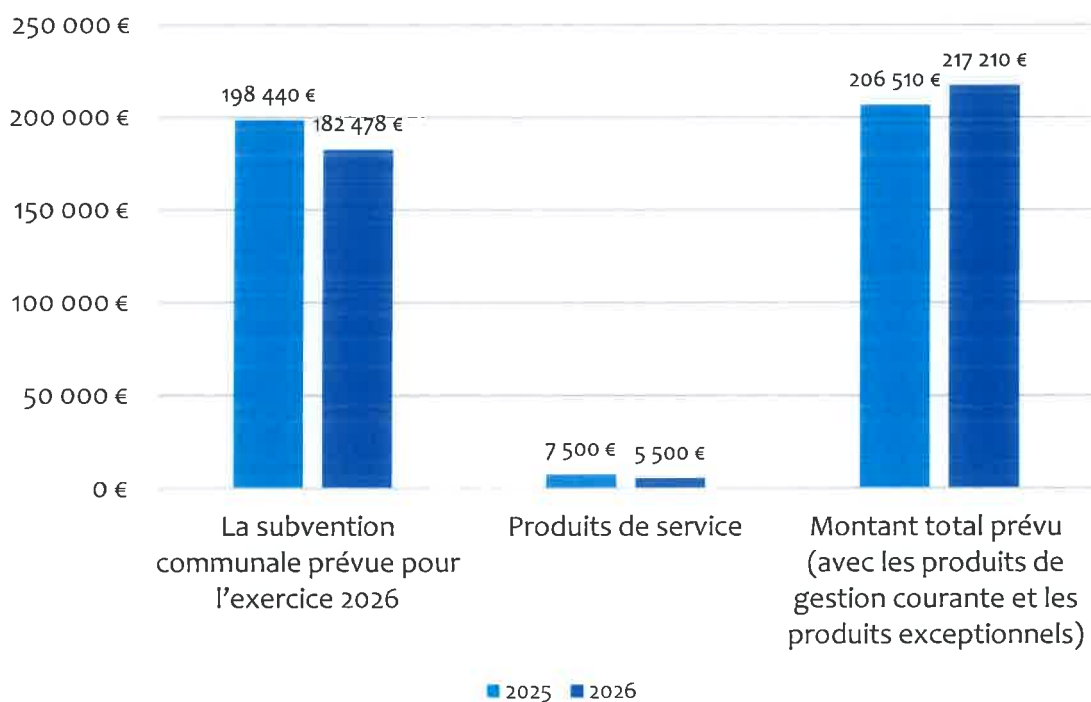
Création d'un espace lecture

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

La subvention communale prévue pour l'exercice 2026 (budget primitif) est de 182 478 euros. En 2025, 198 440 euros prévus et 160 000 euros versés. La différence de la subvention s'explique par l'encaissement d'un don conséquent.

La prévision de recettes pour les produits de service est de 5 500 euros avec un montant total prévu de **217 210 euros** pour les recettes (avec les produits de gestion courante et les produits exceptionnels) **pour l'année 2026.**

Le montant prévu pour le personnel du CCAS pour **l'année 2026 est de 162 000 euros.**



ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Fonctionnement CCAS

DEPENSES	réalisé 2025	Prévision 2026
011 – Charges de gestion courantes	33 722,99 €	36 205,00 €
012 – Charges de personnel	152 516,67 €	162 000,00 €
Autres charges (amortissements, aides du CCAS, subventions)	16 655,83 €	19 005,00 €
TOTAL	202 895,49 €	217 210,00 €

RECETTES	Réalisé 2025	Prévision 2026
Subvention communale	160 000,00 €	182 478,00 €
Recettes CCAS	5 471,55 €	5 500,00 €
Autres recettes (excédent n-1 reporté)	38 655,73 €	29 232,00 €
TOTAL	204 127,28 €	217 210,00 €



Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260420-2026-04-20-2a-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026